



Schéma départemental des services aux familles

2016-2019



AXE PARENTALITE

Comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité

Sommaire :

1. **Rappel de la feuille de route et bilan de l'activité du comité départemental 2015**
2. **Activités des actions et dispositifs parentalité 2015**
 - Animation collective famille
 - Contrat local d'accompagnement à la scolarité
 - Lieux d'accueil enfants parents
 - Mallette des parents
 - Médiation familiale
 - Opération ouvrir l'école aux parents
 - Point conseil petite enfance
 - Point info famille
 - Programme de réussite éducative
 - REAAP
 - Espace rencontre
 - Maison des adolescents
 - Protection maternelle et infantile

Annexes

1. Rappel de la feuille de route et bilan de l'activité du comité départemental 2015

Installé le 17 décembre 2012, le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité est présidé par le Préfet. La CAF assure la vice-présidence et assure l'animation

Ses missions principales visent à :

- établir un diagnostic des actions existantes
- développer des actions nouvelles
- coordonner les dispositifs
- évaluer leurs résultats
- rendre plus lisible la politique de soutien à la parentalité.

En 2015, la feuille de route a été déclinée en 3 axes :

- Évaluation :

Le sous-groupe chargé de l'évaluation a travaillé sur l'élaboration d'une démarche commune et la création d'outils d'évaluation pour 3 dispositifs : CLAS, PRE et PCPE

A partir de la question initiale «Le public visé est-il bien le public touché par ses dispositifs ? » le groupe a affiné sa recherche et adapté les outils et méthodes à chaque dispositif à partir des questions suivantes

Pour le CLAS : Le dispositif est-il adapté à l'attente des parents ? A leurs besoins ?

- Identifier la place des parents dans l'action, les différentes modalités de relation CLAS et parents : formel et informel, réguliers et ponctuels, leur place telle qu'il la voit dans le CLAS
- Mesurer l'adéquation ou inadéquation du dispositif au regard de leurs attentes-besoins-intérêts-préoccupations

Pour le PRE : Pour quelles raisons les familles ne donnent pas suite à des orientations ou renoncent à l'accompagnement engagé dans le cadre d'un PRE ?

- Mesurer l'écart entre le public orienté vers le dispositif et le public engagé dans un accompagnement par le PRE
- Identifier les raisons pour lesquelles certaines familles ne donnent pas suite à l'orientation par les services prescripteurs ou ne vont pas au bout de l'accompagnement engagé

Pour le PCPE : Pour quelles raisons le taux de participation des parents reste faible lors de des séances d'informations collectives ?

- Évaluer la lisibilité par les futurs parents de la lettre d'invitation à une séance d'information Point Conseil Petite Enfance (mesurer le degré de clarté du message communiqué par courrier, e-mail, bulletin municipal, affiche, orientation par les professionnel(le)s, auprès des parents invités et n'ayant pas participé à la rencontre).

- Identifier les freins à leur participation.

Réalisations 2015: Conformément à la feuille de route, les outils et procédures ont été constitués, testés et sont disponibles pour diffusion.(cf annexe 1)

À réaliser en 2016: Promouvoir et diffuser les outils réalisés auprès des acteurs :réseau PCPE, comité CLAS et équipes de coordination des PRE

- **Élaboration d'un plan de communication :**

Le sous-groupe « communication » a été chargé de créer un outil de communication commun à proposer à l'ensemble des acteurs départementaux et mettre en place un événement à l'échelle du département

Réalisations 2015:

Réalisation d'une plaquette de communication type comportant un socle d'informations commun au département (définition des dispositifs et actions) et des parties à saisir par les acteurs avec des informations locales. En cours de test

Mise en place d'un événement parentalité à l'échelle du département pour la semaine du 14 au 20 novembre 2016: co-construction avec acteurs institutionnels, départementaux et locaux, événements locaux à destination des parents et événement centralisé à destination des acteurs (forum, stands, tables rondes...)

À réaliser en 2016:

La semaine des parents : « être parent, une aventure »

Le forum des acteurs de la parentalité

L'évolution de la lettre des parents et du site Internet REAAP vers un site PARENTALITE élargi à tous les dispositifs de la parentalité dans la continuité du travail engagé par le comité

- **Schéma départemental des services aux familles :**

Conformément aux directives nationales, l'instance « comité départemental de soutien à la parentalité » a été intégrée à la commission de «services aux familles» qui regroupera la dimension petite enfance et parentalité

La signature du schéma départemental des services aux familles a été réalisée le 10 mai 2016 en préfecture.

Les membres des comités restreints se sont retrouvés pour 7 réunions de travail en groupe ou sous-groupe thématique tout au long de l'année.

2. Activités des actions et dispositifs parentalité 2015

2.1 Animation collective famille

56 centres sociaux disposent de l'agrément animation collective familles sur 59 centres agréés.

Le projet Animation collective familles, partie intégrante du projet social de l'établissement, vise à consolider ou à restaurer les liens parents enfants, à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, à développer les solidarités intra et interfamiliales. Il se définit à partir d'un diagnostic local et cherche à mobiliser les familles dans une démarche collective.

Le référent « familles » professionnel qualifié, animateur et coordinateur des actions de soutien à la parentalité du projet famille accompagne l'initiative et la participation des familles et agit en relais avec partenaires locaux et les réseaux de soutien à la parentalité

Montant total des prestations de service = 688 258 €

Perspectives 2016 : Généralisation de l'agrément ACF à tous les centres sociaux

2.2 Contrat local d'accompagnement à la scolarité

La circulaire interministérielle du 7 février 2012 a inscrit le pilotage du Clas dans les instances départementales de soutien à la parentalité.

Le dispositif CLAS qui vise prioritairement le public « enfants et jeunes » en leur proposant l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école constitue aussi un levier pour accompagner les parents : conforter leur rôle dans l'éducation de leurs enfants et faciliter les relations avec l'école.

Les orientations à venir avec la réforme nationale attendue pour la rentrée 2017/2018 de la part de la CNAF légitimera le soutien financier des CAF sur ce critère de façon exhaustif : il y a lieu d'informer les porteurs et les préparer dès à présent

En juillet 2015, le comité départemental du CLAS a instruit 90 dossiers pour 302 groupes financés

	Nombre de labels demandés	Nombre de labels accordés	% labels accordés	Nombre de groupes proposés	Nombre de groupes retenus	% de groupes retenus
2013	101	93	92 %	436	323	74 %
2014	93	90	97 %	423	319	75 %
2015	90	88	98 %	407	302	74%

La modification des quartiers en géographie prioritaire a eu un impact sur le nombre de projets présentés et sur le nombre de groupes à soutenir

Par ailleurs, 9 porteurs situés en dehors des secteurs de géographie prioritaire poursuivent leurs actions avec le soutien de la CAF et des communes (Bouffémont, Deuil, Domont, Fosses, Louvres, Menucourt, Saint Brice Sous Forêt,

La place des associations dans le portage des CLAS reste significative: 36 associations continuent à œuvre dans les quartiers de grandes villes ou sur des communes de moyenne importance

Pour l'année précédente (2014/2015) la CNAF a réalisé une remontée des données d'activités en ligne : la synthèse de ces questionnaires est présentée en annexe 2

A réaliser en 2016/2017:

Rendre lisible l'objectif de soutien à la parentalité du dispositif CLAS

Anticiper la réforme des financements CAF attendue pour la rentrée 2017 : information des acteurs institutionnels dès communication des textes, des porteurs de projets , création d'outils ..

2.3 Lieux d'accueil enfants parents

Dans le cadre de sa mission de soutien et d'amélioration des relations parents-enfants, la Caf anime le réseau des LAEP avec pour objectif de consolider les lieux existants et de professionnaliser les intervenants.

Au 31 décembre 2015, 100 LAEP sont ouverts aux familles du département sur 57 communes .

- 72 LAEP sont gérés par des municipalités,
- 24 LAEP sont gérés par des associations,
- 3 LAEP sont gérés par le Conseil départemental,
- 1 LAEP est géré par la Caf.

4 conduites de projets de nouveaux LAEP ont été menées en 2015, 2 ont abouti en octobre 2015, 2 autres verront le jour en février/mars 2016.

Le dispositif de formation proposé dans le cadre du réseau comportait :

- 2 sessions de 4 jours de formation de base à la pratique de l'accueil en laep
- 14 sessions d'1 journée de formation continue
- 2 conférences -débat (ouvertes aussi aux animatrices de RAM)

En moyenne, les sessions de formation ont compté 15 participants et 100 personnes pour les conférences. Le coût de ce dispositif de professionnalisation des LAEP, financé par la CAF a été en 2015 de 20 000 €.

2.4 Mallette des parents

Cet outil est développé sous divers formats (DVD, fiches techniques) en libre accès

Ce sont des supports appréciés et qui répondent bien aux préoccupations des parents et enseignants

2.5 Médiation familiale

Les éléments marquants pour 2015 sont les suivants

4 services conventionnés sur le département soit 6.25 ETP de médiateurs au total

2 499 bénéficiaires d'entretiens d'information préalable

897 bénéficiaires de séances de médiation

404 mesures de médiation terminées ou en cours dont 41 % dans le cadre judiciaire et 59 % dans le cadre spontané.

760 séances de médiation réalisées soit 1.88 séances par mesure.

Maintien de l'activité globale répartie entre les 4 services.

Baisse des séances d'information à destination des partenaires.

Forte augmentation du nombre d'entretiens préalables dans le cadre de la double convocation (en liaison avec les JAF).

Dans le cadre de l'animation du réseau REAAP , nous avons constaté la prise en compte par 2 associations de médiation des besoins de rencontres collectives pour des parents vivant une séparation : 2 de ces projets ont été soutenus dans le cadre du REAAP : autour de la séparation pour l'APCE 95 et autour de l'espace rencontre pour l'EMEF (parents hébergeants)

À réaliser en 2016:

Maintenir le même niveau d'activités en médiation familiale

Poursuivre le soutien des expérimentations collectives à destination des parents mais aussi des enfants dont les parents se séparent

2.6 Opération ouvrir l'école aux parents

13 ateliers ont été déployés en 2015 sur 8 communes

293 parents ont suivi les séances dans les établissements (dont 192 assidus) :253 femmes et 40 hommes

Le bilan finalisé n'est pas encore disponible au niveau académique

À réaliser en 2016:

Rendre lisible les dispositifs portés par l'éducation nationale : Mallette des parents, les espaces parents et ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants

2.7 Point conseil petite enfance

A fin 2015, seize PCPE sont en activité sur le Val d'Oise, organisés en partenariat Caf, Ville et Conseil Départemental (Arnouville, Beauchamp, communauté de communes du Vexin centre, Courdimanche, Domont, Deuil-la-Barre, Eaubonne, Eragny, Fosses, Franconville, Garges, Gonesse, Jouy-le-Moutier, Louvres, Pierrelaye, Sannois). En octobre 2016, deux nouveaux PCPE seront créés (Goussainville, Osny). La Caf soutient la création des PCPE par un financement dégressif de 15 000 euros, à l'investissement et au fonctionnement, versé sur trois ans. Au terme de la convention, signée entre la Caf et les partenaires locaux, une aide financière plafonnée à 3 000 euros est versée (en 2015, le montant total de la subvention est de 60 053 euros, soit 8 579 euros en moyenne par PCPE).

La finalité d'un PCPE est d'accompagner collectivement et/ou individuellement les futurs parents dans leur recherche de mode d'accueil afin de les aider à concilier vie familiale, professionnelle et sociale. Cette offre de service innovante permet aux familles d'être informées sur les spécificités des différents modes d'accueil proposés par commune ou territoire, les prestations sociales versées à la naissance d'un enfant et l'ensemble des dispositifs destinés aux jeunes parents. Les futurs parents reçoivent une invitation, dès que la déclaration de grossesse est enregistrée par la Caf ou sont orientés par le service petite enfance, pour participer à une présentation. Un entretien individuel est proposé afin de faciliter le choix du mode d'accueil approprié à l'organisation familiale (étude personnalisée, renseignements concrets).

En 2015, le taux de recours à ce dispositif est de 13%. Le taux de participation des futurs parents aux séances collectives a progressé de 85 %, par une augmentation de 305 familles, en corrélation avec la création de six PCPE et 70 % des familles présentes à la séance collective ont sollicité un conseil personnalisé.

Conditions de réussite inhérentes à ces lieux ressources: un comité de pilotage composé des représentants de la Ville, PMI et Caf assure le suivi de l'action, un cahier des charges détermine les modalités de fonctionnement du PCPE, chaque projet est adapté au regard du contexte local et des disparités démographiques territoriales, le dispositif est modulable en fonction du profil hétérogène du public reçu et des caractéristiques relatives aux équipements municipaux ou associatifs, un accueil pluri-acteurs et une écoute offerte.

Pour optimiser ce dispositif, en l'adaptant aux besoins exprimés par les familles (demandes d'accueil collectif plus nombreuses que l'accueil chez une Assistante Maternelle), et pour en évaluer la pertinence, un bilan de satisfaction est effectué après sondage, auprès de futurs parents volontaires, à l'issue de la rencontre.

À réaliser en 2016:

Poursuite de la création et mise à jour des outils
Mutualisation des compétences
Mise en réseau

2.8 Point info famille

Après une période de développement de ces dispositifs d'information des familles dans les années 2000 à 2008, il ne reste plus que 5 PIF actifs. Ils ont reçu un agrément de la part des services de la DDCS : 4 sont portées par des villes (Ermont, Montmagny, Sannois, Sarcelles). L'UDAF anime le PIF départemental

En 2015, le comité départemental a souhaité redonner une lisibilité sur ces dispositifs d'information des familles

Une aide financière a été décidée sur enveloppe REAAP (500 € par PIF)

Le réseau est en cours de se restructurer avec une création à Sannois, et des projets en réflexion à Arnouville et Herblay

À réaliser en 2016: Soutien aux PIF en activités par la mise en réseau (Mutualisation des outils et accompagnement des projets par le PIF de l'UDAF)

2.9 Programme de réussite éducative :ÉVALUATION 2015 DES PRE du Val d'Oise

15 Programmes de Réussite Éducative soit environ 4 millions d'euros de budget dont un peu plus de 3 millions subventionnés par la politique de la ville.

Financement complémentaire des communes, d'autres collectivités territoriales, plus rarement une fondation.

Les résultats 2015 :

- 3 700 enfants accueillis dont 2 600 parcours individualisés, soit 80% des parcours qui sont individualisés

-110 actions menées autour des 4 thématiques principales :

- la prévention du décrochage,
- la prise en charge des élèves exclus,
- la santé
- le soutien à la parentalité.

- 60 ETP équivalent temps plein qui travaillent auprès des enfants et des familles du département. Les équipes sont constituées de 2 à 7 personnes avec des profils complémentaires.

Evaluation et fonctionnement des PRE

Les questions de l'évaluation :

- Comment apprécier l'efficacité d'un dispositif tel que le programme de réussite éducative, dispositif qui touche à la fois à l'éducatif, au social, à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents ?
- Comment mesurer l'impact d'un tel dispositif au regard des différents facteurs qui interagissent dans la réussite éducative ?

Il est apparu préférable, de s'attacher à évaluer le fonctionnement des PRE du territoire. L'étude a été conduite entre octobre 2014 et avril 2015 de la façon suivante :

- élaboration d'un référentiel de « bonnes pratiques », inspiré d'un travail réalisé en 2009 par le pôle de ressources du Val d'Oise et visant à apprécier 4 thématiques dans le fonctionnement du PRE :

- le diagnostic
- la visibilité du dispositif
- l'organisation des parcours individuels et la mise en place du partenariat
- l'évaluation du dispositif

2.9.1: Le diagnostic

Renouvellement de la phase de diagnostic le plus souvent dans le cadre du nouveau contrat de ville : Dans l'ensemble, les PRE ont tenté d'identifier les besoins de la population, mais certaines approches semblent plus pertinentes que d'autres. La démarche du PRE de Villiers-le-Bel par exemple est particulièrement intéressante puisqu'elle complète les données du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et de l'INSEE avec un travail de terrain (consultation des jeunes/familles/institutions/professionnels/associations). Il faut également souligner l'initiative d'Argenteuil, qui demande à chaque référent de parcours de faire un diagnostic sur son propre territoire. Ce type d'approche - qui s'appuie aussi bien sur des données statistiques que sur des enquêtes de terrain - gagnerait à être généralisé pour un diagnostic complet et surtout pour une meilleure compréhension des spécificités et des besoins locaux.

Perspectives : Indiquer les objectifs du diagnostic et clarifier les méthodes ainsi que les indicateurs d'évaluation permettrait d'éviter les disparités dans le cadre de la mise en œuvre du diagnostic..

2.9.2 : La visibilité du dispositif

De manière générale, les PRE ont développé de bons partenariats avec l'Education Nationale, les services municipaux et les services sociaux, mais peu avec les services de la santé. En effet, seuls quatre PRE ont établi des liens avec les CMP et CMPP. Certains PRE (Goussainville, Garges les Gonesse, Persan, St Ouen l'Aumône, Eragny) ont développé davantage de partenariat avec des associations. De plus, dans certains cas, les partenariats dépendent des professionnels en poste et, le départ d'une d'entre elles, peut entraîner la fin d'une collaboration.

Les partenaires ont parfois une vision floue du programme, il serait donc utile de clarifier les domaines d'intervention ainsi que les champs de compétence du PRE. Ce travail de clarification est de toute manière à relier au travail de communication, qui doit lui aussi être renforcé. Un DVD sur les PRE a donc été conçu dans ce sens.

Des efforts de communication ont été réalisés dans un grand nombre de programmes par la formalisation et la diffusion d'outils de communication. On peut souligner l'initiative du PRE de Garges les Gonesse, qui a traduit sa plaquette explicative en 6 langues et propose des réunions de sensibilisation dans les écoles avec des interprètes, de manière à aussi toucher les familles étrangères (essentiel dans le cadre du PRE)..

L'implantation physique des PRE : la plupart des locaux des PRE du Val d'Oise sont bien situés et adaptés aux fonctions, même si certains sont encore difficilement repérables. Généralement, les familles ont la possibilité de s'adresser directement aux PRE mais très peu décident de le faire (à peine 14% à Deuil-la-Barre, 16% à Garges les Gonesse). Les bénéficiaires sont surtout orientés par l'Éducation nationale pour les trois quarts environ. Des locaux faciles d'accès et de préférence de plain-pied, ainsi qu'un environnement chaleureux et propice au dialogue pourraient faciliter les échanges directs (exemple de Saint Ouen l'Aumône).

Perspectives :

-Accentuer les efforts sur la visibilité des PRE en recourant de manière plus systématique aux flyers et plaquettes explicatives, en mettant à disposition deux types de plaquettes : une à destination des familles et une à destination des professionnels et partenaires. Les ressources numériques peuvent également être utilisées (en utilisant le site de la commune par exemple) et les informations pourraient être présentées sous forme d'infographie (cette méthode est particulièrement adaptée aux sujets complexes et globaux comme le PRE).

-Favoriser l'accessibilité des publics : Les locaux facilement identifiables, de préférence de plain pied, faciliteraient le recours direct par les familles

2.9.3 : L'organisation des parcours individuels

C'est généralement l'Éducation Nationale qui oriente l'élève et la famille vers le PRE. Pour la plupart des PRE, il y a un travail de formalisation des grandes étapes du parcours (entrée, définition des objectifs et sortie) à faire. En effet, seuls 5 PRE sur 14 ont formalisé leurs critères d'entrée et il y a encore 3 PRE qui ne définissent pas clairement les objectifs du parcours proposé à l'enfant.

Les outils créés par divers PRE pourraient être généralisés :

- Les fiches : projet individualisé -auto évaluation de Saint Ouen par exemple.
- Ré évaluation du parcours avec la famille et recommandation pour la sortie du dispositif.

A ce jour, la quasi-totalité des PRE ont créé des équipes pluridisciplinaires de soutien. Un certain nombre de chartes de confidentialité sont utilisées au sein des PRE.

La durée moyenne d'un parcours est de 18 mois pouvant dans certains cas aller de 2 voire 3 ans. Un parcours long n'est pas forcément significatif de meilleurs résultats. Un suivi de longue durée empêche l'accès au dispositif pour de nouveaux publics.

Ces dernières années, l'accueil des publics en quartiers politique de la ville est renforcé pour atteindre plus des 3/4 des bénéficiaires du programme.

Perspectives :

- Mutualiser les outils relatifs au parcours dans le dispositif
- Généraliser le recours aux EPS pour la dynamique partenariale et la meilleure orientation des familles
- Recadrer l'action du PRE sur les enfants venant des quartiers prioritaires (d'où la nécessité notamment de définir clairement les critères d'entrée dans le dispositif) et de prendre en compte les spécificités locales dans la mise en place des parcours.

2.9.4 : L'évaluation du dispositif

La plupart des PRE font un suivi des parcours individuels, mais la grande majorité n'a pas développé d'outils d'évaluation (seulement 4 PRE ont initié une démarche d'évaluation du dispositif). Néanmoins, certains PRE évaluent des actions : *club coup de pouce clé, club langage, prise en charge des exclusions temporaires, le bain d'encre ...*

Perspectives : Le domaine de l'évaluation reste le point faible du dispositif. La préfecture, avec les coordinateurs, va engager une démarche d'évaluation dès cette année.

10 REAAP

A/ Les actions :

70 porteurs ont présenté 139 actions dans le cadre de l'appel à projets 2015 129 ont été labellisées :

58 structures ont été financées à ce titre :

- 17 centres sociaux
- 4 associations affiliées à une tête de réseau
- 9 associations à dimension départementale ou régionale
- 18 associations locales dont 4 gestionnaires de centres sociaux
- 9 villes ou CCAS
- 1 CAF 95

Parmi lesquels 14 nouveaux porteurs :

- 2 associations à dimension départementale ou régionale ont été agréées et financées: La Sauvegarde 95 et SOS papa Nord Picardie
- 3 associations locales de quartier ou de proximité: ADDFEAP à Sarcelles, Les petits frettois et les p'tits curieux de Saint Clair
- 3 centres sociaux associatifs : Georges Brassens à Domont, Conjugue à Argenteuil et La maison de la plaine à Saint Leu
- Les villes de Montmagny et Soisy pour le centre social des NOELS
- Le PRE de Goussainville
- pour la première fois, 3 PIF ont répondu à l'appel à projets et ont été financés : UDAF, Montmagny et Sarcelles

Nombre de dossiers étudiés dans le cadre de l'appel à projets 2015 et évolution :

	Porteurs de projet	Demandes de labels	Actions labellisées	% Actions labellisées	Actions financées	% Actions financées / Actions labellisées	% Actions financées /demandes de labels
2013	53	109	94	86 %	85	90 %	78 %
2014	58	123	116	94 %	96	83 %	78 %
2015	70	139	129	93 %	103	83 %	78 %

Financement des actions locales avec et pour les parents :

Une enveloppe de 131 300 € a été dédiée au financement des actions locales en 2015 : 97 000 € de la CAF et 34 300 € du département

Pour l'année 2015 la CNAF a réalisé une remontée des données d'activités en ligne : la synthèse de ces questionnaires est présentée en annexe 3

B L'animation du réseau en 2015 (cf annexe 4)

La dynamique s'est recentrée en 2015 sur des actions de sensibilisation des acteurs à la place des parents et la co-élaboration.

1 atelier de travail a été mis en place autour du partage des ressources

2 lettres des parents ont été réalisées

Le site Internet est actualisé régulièrement

Un listing des ressources est actualisé et partagé entre les acteurs

4 réunions territoriales ont été proposées sur divers sites du département et ont permis aux acteurs d'échanger sur leurs actions et pratiques : elles ont réuni 57 personnes (parents, professionnels et bénévoles).

Pour la première fois cette année la CNAF a effectué une remontée nationale d'activités directement saisie en ligne par les porteurs via un site Internet : les 52 structures financées au titre du REAAP en 2014 ont saisi les informations pour 96 actions labellisées

L'animation départementale du REAAP se répartit entre la Fédération Départementale des Centres Sociaux et la Caf. Le financement concerne essentiellement la prise en compte du salaire de l'animatrice fédérale (40 % ETP), mais aussi d'autres frais de fonctionnement tels que l'impression de la lettre des parents et des divers documents nécessaires à la vie du réseau, frais postaux ...

Financement de l'animation départementale du réseau :

Une enveloppe de 60 215 € a été dédiée à l'animation départementale du réseau :CAF dans le cadre du fonds national parentalité (REAN) de 50 000 € et département: 10 215 €

À réaliser en 2016:

- Accompagner les nouveaux porteurs entrant dans le réseau
- Soutenir les associations
- Prospecter sur les territoires peu couverts
- Améliorer la communication à destination des familles et des acteurs
- Poursuivre l'animation départementale du REAAP

2 .11 Espace rencontre

Fermeture de l'espace rencontre animé par l'Association pour la Réinsertion Sociale 95. dont le coût de fonctionnement n'était pas subventionné par tous les financeurs potentiels, bien que les besoins sur le département sont en progression (nombre d'ordonnance des JAF ou JE).

Suite au nombre d'orientations du tribunal, l'espace rencontre de la Sauvegarde a concrétisé l'ouverture d'un 4^{ème} site d'accueil à l'est du département en septembre avec le soutien financier de la CAF sur fonds propres (15 000 € en complément de la prestation de service s'élevant à 49 000 €). Ainsi 4 sites sur le département Pontoise, Persan, Sannois et Villiers le Bel) permettent l'accueil simultané des familles par une équipe pluridisciplinaire (embauche de 2 intervenants supplémentaires), majoritairement le mercredi, vendredi et samedi.

Le bilan quantitatif 2015 s'établit à :

Les heures d'ouverture au public : 1880 h

Les heures d'organisation (préparation , débriefing, les réunions d'équipe, l'analyse de pratique et la coordination administrative- secrétariat) : 395 h

306 situations suivies,

244 enfants rencontrés au moins une fois au cours de l'année

1523 actes organisés (entretien, rencontres, bilans) dont 324 annulés, soit 1199 réalisés se déclinant de la façon suivante :

- 293 entretiens individuels
- 693 entretiens accompagnés
- 171 rencontres non accompagnées
- 44 passages et sorties

Une participation financière est demandée aux parents sur la base du barème CNAF utilisé pour la médiation familiale soit une participation financière moyenne par rencontre de 16.50 €.

Perspectives 2016 :

Stabilisation de l'offre sur le département

2 . 12 Maison des adolescents

2 maisons d'adolescents existent dans le département et sont des émanations des hôpitaux de Gonesse et Pontoise. L'approche est très en lien avec le soin notamment la psychiatrie infantile. Il semble qu'il n'y ait pas d'accueil collectif proposé aux parents.

La maison des adolescents de l'est est implantée au sein du pôle jeunesse- solidarités de Gonesse et celle de l'ouest, « Passage » parvis de la préfecture à Cergy

Il n'y a pas de lien avec les dispositifs d'appui à la parentalité à ce jour.

À prévoir en 2016:

Un rapprochement pourrait être envisagé selon opportunité

2.13 Protection maternelle et infantile au service des familles

Le service départemental de protection maternelle et infantile (P.M.I.) du Conseil Départemental du Val d'Oise est un service de santé publique au service des futures mères, des parents et des enfants.

Il organise notamment des consultations prénatales et infantiles ainsi que des actions de prévention en direction des futurs parents et des familles, grâce à la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires et à travers un réseaux de 62 centres implantés dans le département.

Ainsi, sages-femmes, médecins, infirmières, puéricultrices, psychologues, consultantes en lactation, secrétaires et auxiliaires de puéricultures, participent à cette mission de prévention et de soutien à la parentalité.

De par son approche pluridisciplinaire et ses modes d'interventions spécifiques : permanences d'accueil assurées par des sages-femmes ou des infirmières puéricultrices, visites à domicile, actions collectives, lieux d'accueil parents-enfants, ce service public, ouvert à tous et gratuit,

est un acteur clef d'accompagnement et de soutien à la parentalité autour de la naissance et dans les premières années de vie.

En 2015 par exemple, sur le département du Val d'Oise, tous centre de P.M.I. confondus :

27 814 enfants ont été vus en consultation de puériculture sur le département

53 229 examens médicaux ont été effectués dans le cadre de la protection infantile,

1924 entretiens de début de grossesses ont été effectués par des sages-femmes

1443 entretiens de planification familiale ont été réalisés par des conseillères conjugales.

Perpectives 2016 : renforcer les consultations de puériculture.

2.14 Aide à domicile : dispositif intégré en 2016

ANNEXES

Annexe 1: Fiches évaluation 2015 (CLAS, PRE, PCPE)

Annexe 2: Synthèse des questionnaires d'activités CLAS 2014/2015

Annexe 3: Synthèse des questionnaires d'activités REAAP 2015

Annexe 4: Bilan animation départementale REAAP 2015

Annexe 5 : Synthèse des axes du schéma départemental des services aux familles

FICHE 1 : Évaluation CLAS / Modalités et outils

1. Objectifs :

- Identifier la place des parents dans l'action) les différentes modalités de relation CLAS et parents : formel et informel, réguliers et ponctuels telle qu'ils la décrivent eux-mêmes (leur place telle qu'il la voit dans le CLAS, Comment ont-ils été invités ? Comment ont-ils répondu ? Pourquoi ?..) et telle que le porteur la décrit
- S'assurer de leur bonne compréhension : Mesure l'adéquation ou inadéquation du dispositif au regard de leurs attentes-besoins-intérêts-préoccupations

2. Cible parents :

Parents ayant inscrits leurs enfants au CLAS

3. Modalités

Rendez-vous sur site organisé par 2 membres du comité

1. Modalités proposées 2015/2016

Rendez-vous sur site organisé par 2 membres du comité dans la phase de test, ensuite présentation et déploiement de l'outil et de la méthode d'évaluation

1^{er} niveau :

Échange avec le porteur de l'action : (présentation de l'action au regard de la place des parents notamment) Présentation de la démarche d'évaluation. Adaptation au regard des besoins du porteur - Élaboration d'une trame d'évaluation commune - préparation de la rencontre

2^{ème} niveau :

Échange sous forme de rencontre collective avec les parents en s'appuyant sur un questionnaire support

3^{ème} niveau :

Synthèse et analyse des paroles de parents

Mise en miroir des informations collectées auprès du porteur et des parents

4^{ème} niveau :

Conclusions et perspectives pour évolution de l'action ou nouveau projet

2. Période retenue:

Période d'activités du CLAS à privilégier la fin d'année scolaire (mai?)

3. Proposition de trame pour l'entretien avec les parents

Sous forme d'échanges de groupe en privilégiant une expression libre

- Leur connaissance et leurs intérêts pour le dispositif :

Pourquoi avez-vous inscrits votre enfant au CLAS ?

Qu'est-ce que l'accompagnement à la scolarité selon vous ? Comment présenteriez vous l'activité à d'autres parents ?

Est-ce que votre vision a évolué depuis le moment de l'inscription ?

Qu'est-ce qui vous intéresse dans le CLAS ?

- Les modalités de fonctionnement ?

Comment s'est passée l'inscription ?

Y a-t-il eu des temps de rencontre et d'échange avec l'équipe du CLAS ?

Comment se sont-ils déroulés ? Les enfants étaient-ils présents ?

- L'évaluation qu'ils en font :

Qu'est-ce que le CLAS vous a apporté (ou apporte) ?

A vous, en tant que parent

Sur la connaissance de votre enfant ? (capacités, comportement...)

Dans vos relations avec l'enfant (apaisement, levée de l'angoisse..),

Dans la famille

Avec les enseignants ?

Avec les animateurs de la structure ?

Avec les autres parents ?

Dans le quartier ?

Autres ????

Vous êtes-vous sentis soutenus par les acteurs CLAS ?

Si oui comment ?

Si non pourquoi ?

Qu'auriez-vous souhaité ?

Qu'est-ce que vous voyez comme piste d'amélioration ?

FICHE 2 : Évaluation PRE / Modalités et outils

1 / Objectif général :

Mesurer l'écart entre public orienté vers le dispositif et public engagé dans un accompagnement par le PRE

2/ Objectifs stratégiques :

Identifier les raisons pour lesquelles certaines familles ne donnent pas suite :

Niveau 1	Niveau 2
Familles qui ne donnent pas suite à l'orientation d'un prescripteur vers le PRE	Familles qui interrompent le suivi entrepris par le PRE précocement

2 / Cible parents :

Niveau 1	Niveau 2
Familles orientées par prescripteurs divers Familles non connues par les services du PRE	Familles engagées dans un suivi ou ayant bénéficié d'un entretien préalable avec diagnostic mais ayant stoppé l'accompagnement par le PRE

3 / Modalités :

Interview sous 2 formes : individuel ou collectif

• / Sites :

Cibler un PRE dans un 1er temps, afin d'expérimenter la démarche, à savoir : l'équipe du PRE et les membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien + les responsables des écoles et collèges et/ou du service social du collège (prescripteurs mais non obligatoirement participants à l'EPS), intéressés et volontaires pour tester la démarche.

Il s'agirait ainsi, autant que faire se peut, de toucher des prescripteurs qui ne font pas partie de l'EPS et ceux qui participent à l'EPS.

6/ Outils :

Grille d'entretien unique avec plusieurs niveaux

Proposition de trame pour l'entretien auprès des prescripteurs et services PRE

1 : Connaissance et appropriation du dispositif	
(Prescripteurs)	<p>Pour quels types de situations orientez-vous vers les services du PRE ?</p> <p>Pour quels types de situations n'orientez-vous pas vers les services du PRE ?</p>
2 : Présentation du PRE aux familles	
(Prescripteurs)	<p>Comment présentez-vous le PRE aux familles ?</p> <p>Dans votre organisation, qui présente le PRE aux familles ?</p> <p>Avez-vous identifié des leviers pour encourager certaines familles à se rapprocher du PRE?</p>
3 : Modalités d'orientation vers le PRE	
Prescripteurs	<p>Comment se fait la prise de contact avec le PRE ?</p> <p>Par la famille directement après communication des coordonnées ?</p> <p>Prenez-vous le premier rendez-vous pour la famille?</p> <p>Avec la famille ?</p> <p>Accompagnez-vous la famille pour une première rencontre ?</p>
4 : Les causes des « non-suite » et de sorties précoces du dispositif	
Prescripteurs	Pour quels motifs les familles ne donnent pas suite à la proposition d'orientation ?
Services PRE	Quels sont les motifs invoqués par les familles lorsque l'accompagnement est interrompu précocement (avant la fin du troisième mois par exemple) ?
5 : Conditions de réussite du projet et bonnes pratiques	
Prescripteurs et services PRE	D'une manière générale, selon vous, dans la mise en œuvre du dispositif, quels seraient les éléments favorisant la bonne accroche et l'adhésion des familles ?

FICHE 3 : Évaluation Point Conseil Petite Enfance / Modalités et outils

Questionnement évaluatif :

Dans le cadre du dispositif Point Conseil Petite Enfance, certains parents conviés à la séance collective ne profitent pas des informations exposées en direct par les professionnelles et ne donnent pas suite à l'invitation reçue par courrier, quels sont les motifs de non participation du public ciblé ?

Les modalités d'invitation et de réception des parents sont-elles conformes à leurs attentes et à leurs besoins, adaptées à leur disponibilité ?

1 / Objectif général :

Mesurer l'écart entre le public visé et le public atteint (constat d'un taux de participation départemental de 10 à 15 %, en moyenne, soit 12 % au premier semestre 2015).

Le taux de participation des parents est calculé en tenant compte du nombre de courriers expédiés et du nombre de familles présentes, par séance collective.

2/ Objectifs opérationnels :

- Évaluer la lisibilité perçue par les futurs parents de la lettre d'invitation à une séance collective d'information Point Conseil Petite Enfance (mesurer le degré de clarté du message communiqué par courrier, e-mail, bulletin municipal, affiche, orientation par les professionnel(le)s, auprès des parents invités et n'ayant pas participé à la rencontre).
- Identifier les freins à leur participation.

3 / Modalités de participation à la démarche :

- Entretiens téléphoniques réalisés par les travailleurs sociaux CAF (la liste des allocataires n'étant pas diffusable aux partenaires)
- Participation souhaitée de plusieurs intervenantes motivées par la démarche d'évaluation et impliquées dans la co-animation d'un PCPE.
- Choix d'un panel représentatif des PCPE, selon les critères d'ancienneté, nombre d'habitants par ville, spécificités des différents modes de fonctionnement.
- Expérimentations sur 3 PCPE d'ici fin 2015 (Franconville, Eragny, Garges).
- Résultat attendu de 50 réponses exploitables à l'échelle du département.

4 / Points de vigilance relatifs à la communication et à l'utilisation des informations :

- Le fichier permettant d'identifier les allocataires conviés à la réunion sera à utiliser dans les 15 jours qui suivent la réunion pour laquelle la requête a été réalisée. Le fichier sera détruit ensuite
- L'accord pour utilisation du numéro de téléphone devra être vérifié pour chaque allocataire
- Lors du contact téléphonique avec l'allocataire il y aura lieu de préciser que cet entretien n'a aucun caractère obligatoire, n'aura pas d'incidence sur ses droits et que l'exploitation des informations sera anonyme
- Pour le cas où la totalité du fichier ne pourrait être contacté il y a lieu de prévoir une méthode aléatoire pour retenir les personnes contactées

5/ Outils : Support proposé : questionnaire évaluatif renseigné par téléphone

Grille pour l'entretien téléphonique :

1/ Communication sur la réception (ou non) du courrier d'invitation à la séance collective d'information :

Avez-vous reçu un courrier d'invitation pour participer à une séance collective d'information sur les modes d'accueil du jeune enfant, à l'occasion de la naissance de votre enfant (dispositif Point

Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
Le courrier reçu, selon vous, est-il explicite ? Que pensez-vous du contenu de ce courrier ?	Auriez-vous souhaité une seconde invitation ?
Pourquoi ?	Auriez-vous souhaité être recontacté ?
	Comment ? Téléphone <input type="radio"/> E-mail <input type="radio"/> Autre <input type="radio"/>

2/ Echange sur les raisons de non participation à la séance collective d'information :

Horaire <input type="radio"/> Jour <input type="radio"/> Lieu choisi <input type="radio"/>	Manque de disponibilité <input type="radio"/>
Présence d'enfant(s) en bas âge <input type="radio"/>	Hospitalisation / accouchement <input type="radio"/>
Pas d'intérêt pour le thème proposé <input type="radio"/>	Mauvaise compréhension du sujet <input type="radio"/>
Déjà informé sur les modes d'accueil <input type="radio"/>	Autre motif <input type="radio"/>
Auriez-vous souhaité recevoir une nouvelle invitation ?	Pourquoi ?
Comment ?	Téléphone <input type="radio"/> E-mail <input type="radio"/> Autre <input type="radio"/>

Vous n'avez pas participé à cette rencontre, pour quels motifs ?

Synthèse des questionnaires d'activités CLAS 2014/2015 issue de la campagne de remontées nationales d'activités

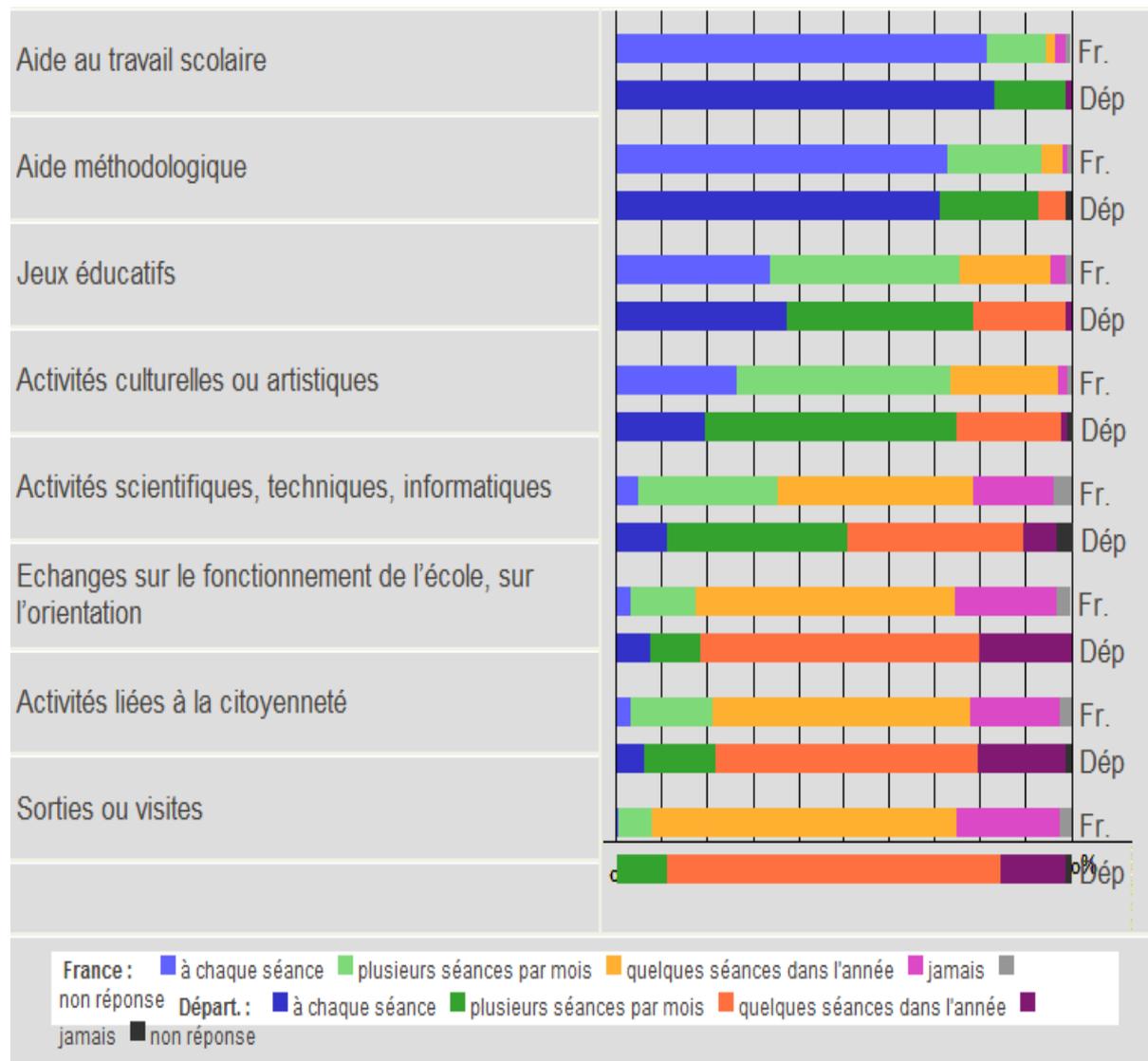
Types de structures :

Nombres de structures	Nombres de structures financées au titre du CLAS
Centre social	31
Association locale ou de quartier	22
Association affiliée à tête de réseau nationale	2
Collectivité territoriale	21
CCAS	0
Autre	7
TOTAL	83
Dont structures portant également une ou des actions REAAP	36

Articulation avec un projet éducatif territorial :

CEL/PEL	25
PEDT	20
Autre	2
NON CONCERNE	39

Répartition et fréquence des activités proposées aux enfants :



Partenariat avec les établissements scolaires :

Partenariat formalisé	12
Partenariat informel	65

Partenariat inexistant	8
-------------------------------	----------

Actions et outils développés contribuant à l'implication des parents :

Réunion d'informations sur le CLAS	73
Contractualisation parents/jeunes	75
Echanges informels accompagnateurs/parents	81
Rencontres individuelles programmées accompagnateurs/parents	65
Outils de liaison et d'échanges avec les parents	48
Accompagnement des parents lors de rencontres avec les enseignants	38
Temps de convivialité	72
Participation des parents à des séances CLAS	47
Rencontre avec les parents autour d'une thématique	43
Autre	34

Synthèse des questionnaires d'activités REAAP 2015 issue de la campagne de remontées nationales d'activités**Actions dans le Département :**

Actions	Nombre
Actions financées au titre du REAAP	103
Dont nouvelles actions en 2015	36
Animateurs rémunérés	225
Animateurs bénévoles	538
Participations aux actions	22 221
Familles différentes ayant participées	3 683

Type de structure :

Type de structures	Nombres de structures financées au titre du REAAP
Centre social	17
Association locale ou de quartier	18
Association affiliée à tête de réseau nationale	4
Collectivité territoriale	6
CCAS	3
Autre	10
TOTAL	58

Actions dans les structures :

Type de structure	Nature des actions				
	Ecoute individuelle	Groupe de parents paroles, expression, réflexion	Actions parents /enfants	Conférence débats	TOTAL
Centre social	2	21	5	3	31
Ass locale	0	17	14	0	31
Ass affiliée à tête de réseau nationale	1	6	0	1	8
Collectivité territoriale	1	4	2	3	10
CCAS	0	3	2	0	5
Autre	0	12	5	1	18
TOTAL	4	63	28	8	103

Nature des actions :

Présences	Nombre de familles différentes
Ecoute individuelle	602
Groupe de parents (paroles, expression, réflexion...)	1922
Actions parents/enfants	811
Conférence débats	348
TOTAL	3 683

BILAN ANIMATION REAAP 2015

- Faire réseau en veillant à l'ouverture (notamment à d'autres dispositifs ou réseaux)

Prospection et développement des actions sur les secteurs ruraux ou semi ruraux du département	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Rencontre avec</u> Association Parents Acteurs Vexin de Magny en Vexin le 20/04 et 23/09. - <u>Suite à rencontre avec la MSA, démarches</u> auprès de 5 associations du Vexin, une association à Ennery et une à Survilliers (septembre 2015)
Prospection et développement des actions sur les communes de + de 10 000 habitants non couvertes par un REAAP	<ul style="list-style-type: none"> - Enghien-les-Bains - Bessancourt (7000 habitants) - Herblay
Soutien et accompagnement des nouveaux porteurs REAAP 2015	<p><u>Rencontres avec les associations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autisme Ensemble 95 - SOS Papas nord Picardie - ADDFEAP de Sarcelles - Association Conjugue à Argenteuil - Ville de Montmagny - PRE de Goussainville - Association le trait d'union à Argenteuil
Soutien et accompagnement des associations de parents bénévoles	<p><u>Rencontres avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mosaïque citoyenne à Goussainville - Les petits frettois - Autisme Ensemble 95 - Parents acteurs du Vexin
Rencontres et accompagnement de projets	<p><u>Rencontres avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison de quartier Marcouville à Pontoise - Association Rafaele Marie - Association Agir pour la Réinsertion Sociale (participation au comité de pilotage Parloir Pères/enfants - Bouffémont : centre Eiffel - Deuil la Barre : maison des parents (octobre) - Correspondante Service Prévention Sarcelles Conseil local de santé mentale - Centre social Domont (décembre)
Soutien des Points Information Famille	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le PIF de Montmagny - accompagnement création PIF de Sannois, rencontre (octobre)
Poursuite des rencontres départementales sous différentes formes (réunions territoriales/ ateliers	<ul style="list-style-type: none"> - 4 réunions territoriales planifiées : en décembre 2015 et janvier 2016 (55 participants)

4. Qualifier les démarches collectives et les démarches de réseau

Cycle d'ateliers sur la thématique des réseaux : animation, organisation, enjeux, effets.... Périodes prévues : juin et novembre	- 1 atelier co-qualification des pratiques : 10 novembre 2015 sur les outils d'animations à Montmagny (34 participants)
Accompagnement des réseaux locaux : appui à la mise en œuvre, à l'animation et formaliser les démarches, les organisations et les méthodes	Participation réunion réseau d'Eaubonne le 2 juillet Réseaux Sarcelles (aout et septembre) et Saint Leu
Production d'un écrit-mémoire des ateliers mis en place depuis 2012 sur la place des parents dans les REAAP	En cours

4. Communiquer et valoriser le dispositif, les actions, la démarche, les ressources

Valorisation du REAAP dans le cadre du comité départemental de soutien et d'accompagnement des parents. Veiller à la cohérence et alimenter la dynamique de communication définie par le comité départemental en direction des partenaires et des acteurs.	Poursuivi
Diffusion et valorisation des productions (journée, ateliers..)	- Compte-rendu de l'atelier ressources de novembre 2015 téléchargeable sur le site internet REAAP 95
Actualisation du site Internet	- En cours : mise à jour actualités et acteurs 2015
Promotion des actions portées par les acteurs et les ressources : Alimentation site mon enfant.fr /rubrique parentalité	Rubrique : près de chez vous 49 actions parentalité et 3 espaces de médiation
Poursuite de la production de la lettre des parents et son évolution potentielle en articulation avec le comité départemental	<u>Lettre 32</u> : publiée en mai sur le thème des groupes de paroles de parents 2 comités de rédaction les 5 mars et 2 avril <u>Lettre 33</u> : diffusée en décembre 2015 sur le thème « rester parents après la séparation » 5 comités de rédaction en 2015 - Nouvelle mise en page de la Lettre des parents (novembre).

- **Veiller à la déclinaison des orientations nationales / locales et à la cohérence entre les différentes instances.**(lien et transversalité entre le local, l'animation du REAAP et le comité départemental)

<p>Nationales : circulaires, orientations.. Départementales : comité départemental, schéma de services aux familles Locales : acteurs locaux et réseaux</p>	<p>Lettres au réseau des CAF 2015-051 relatives à la remontée d'activités REAAP 2014 du 11 mars et 22 avril 2015 Lettre au réseau 2015-090 relative à l'évolution du site mon-enfant.fr du 21 mai 2015 Circulaire 2015-013 relative à l'expérimentation d'un nouveau mode de financement des CLAS dans le cadre du fonds national parentalité Circulaire 2015-012 relative au déploiement des schémas de services aux familles du 10 juin 2015</p>
---	---

- **Piloter le dispositif**

<p>Organisation et animation des instances départementales (appel à projets, secrétariat, organisation des comités..)</p>	<p>Appel à projets PIF et REAAP 2016 : Campagne 24 novembre 2015 au 24 janvier 2016</p>
<p>Veille réglementaire,</p>	
<p>Bilan annuel,</p>	
<p>Information, diffusion et accompagnement des porteurs dans le cadre du questionnaire en ligne portant sur le bilan national (CNAF)</p>	<p>Questionnaire d'activités 2014 Information et mise en ligne le 11 mai Accompagnement des porteurs 100% des porteurs ont saisi leur questionnaire au 15 juin :52 porteurs pour 96 questionnaires</p>